

NAO 2008

C'est terminé pour 2008 la direction reste sur ces dernières propositions :

SALAIRE

Augmentation des salaires réels de 2,5% au 1er avril 2008

AGRR

- Régularisation cotisation AGRR
- 0,643% sur le salaire net au 1er avril 2008

La CFDT a demandé la régularisation du trop perçu : la direction a dit NON !

La CFDT appellera chaque salarié qui le souhaite à recourir aux juridiques infos dans quelques jours...

GRILLE DES MINIMAS ET ANNEXES

<u>1A</u>	1311€	- Augmentation des primes marées et surgelés
<u>1B</u>	1311€	- Mise en place d'une prime de remplacement
<u>2A</u>	1311€	<i>Exemple : un salarié qui remplace sur un poste de niveau supérieur aura une prime de fonction de : 50 euros par semaine de remplacement.</i>
<u>2B</u>	1325€	
<u>2C</u>	1350€	
<u>3A</u>	1370€	- Abondement sur tous les fonds du plan d'épargne entreprise.
<u>3B</u>	1380€	
<u>3C</u>	1430€	- Négociation d'un plan d'épargne retraite collectif avec abondement.
<u>4A</u>	1450€	
<u>4B</u>	1475€	- Négociation d'un compte épargne temps pour tous les salariés
<u>4C</u>	1586€	

- Mise en place au 1er juin 2008

MODULATION

La Direction n'a pas validé totalement notre demande sur la partie modulation et continuera de ne pas appliquer la loi pendant encore plusieurs mois.

Une commission de suivi va être mise en place pour revoir certains points de l'accord RTT. Pourquoi pas !!!!

Mais la CFDT ne donnera pas un chèque en blanc !!!

**LA DIRECTION DOIT RESPECTER SA SIGNATURE ET APPLIQUER
LES TEXTES EXISTANTS !!!**

Nous rappelons que les salariés peuvent :

- Constituer des dossiers juridiques (seule façon de faire appliquer les règles et de récupérer son dû !).
- De ne pas faire d'heures et surtout de ne pas quitter son poste au bon vouloir de la direction

Les économies réalisées sur les majorations sont parfaitement scandaleuses vu les résultats du groupe :

- +30% de résultats
- Dividendes par action 2,30€ soit 7% d'augmentation

Les mouvements du 1er février ont permis d'avoir des propositions plus favorables que les années passées. Chaque gréviste peut être fière de son engagement

Une petite interrogation : les signataires de l'accord 2008 sont les mêmes qui ont demandé de ne pas faire grève le 1er février. Mais de là, à accepter que les salariés ne soient pas payés en heures supplémentaires avant la 39ème heures, étrange ??? C'est mieux que 42 heures ???

**OUI MAIS INFÉRIEUR
AUX TEXTES LEGAUX
C'EST POURQUOI LA
CFDT NE SIGNE PAS !!!**



Easydis